

NOTE D'INFORMATION

n° 23.19 – Avril 2023

Une mesure de l'éloignement des lycées

► L'éloignement des lycées peut être décrit statistiquement de manière continue à l'aide d'un indicateur synthétique qui tient compte, pour un établissement donné, de multiples dimensions : du lieu de résidence des élèves qu'il scolarise, de l'offre d'enseignement et des équipements alentour. Les lycées les moins éloignés se concentrent dans les grandes agglomérations, tandis que les plus éloignés se situent dans la diagonale allant des Ardennes aux Landes et en zone de montagne ou insulaire. L'éloignement des lycées entretient une relation importante avec la ruralité, mais ne peut y être résumé. Les lycées les plus éloignés sont plus souvent des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou des établissements publics de petite taille. Ces lycées sont également plus fréquemment dotés d'un internat et la voie professionnelle y est plus souvent représentée. Dans les lycées les plus éloignés, le niveau social des élèves est plus faible qu'en moyenne et moins diversifié.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Fannie Dauphant, DEPP-B3
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

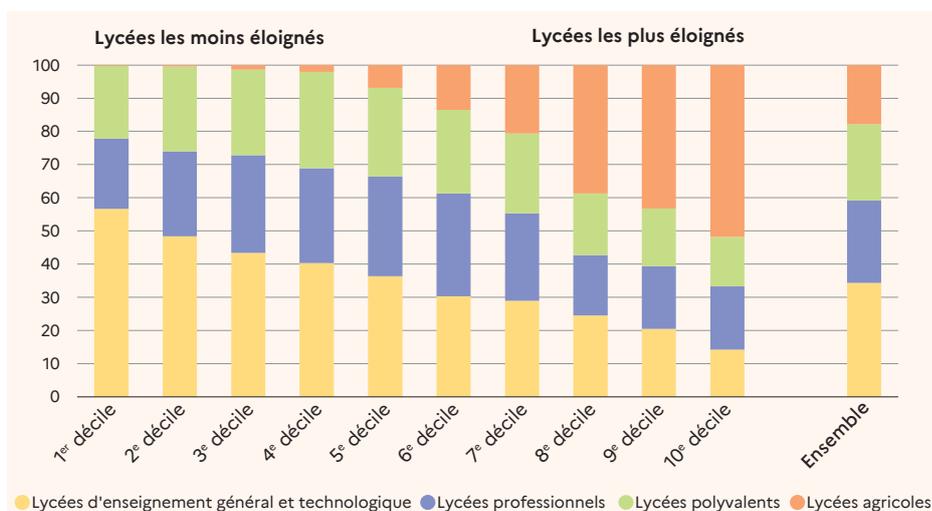
► Sur le modèle de ce qui a été proposé pour les collèges en 2018, les dimensions de l'éloignement des lycées français peuvent être décrites au moyen d'un indice synthétique continu : l'indice d'éloignement des lycées. Celui-ci résume l'information contenue dans quatre grands types de variables en lien avec l'éloignement. Il s'agit de variables relatives à l'éloignement des élèves scolarisés dans le lycée (durée moyenne pour se rendre au lycée, part de lycéens résidant dans une commune rurale éloignée), à l'éloignement du lycée par rapport à d'autres lycées (densité en lycées aux alentours, durée du trajet routier au quatrième lycée le plus proche), à l'éloignement du lycée par rapport à certaines formations (de la voie générale, technologique ou professionnelle, de l'apprentissage ou encore du supérieur), et à l'éloignement du lycée par rapport à certains équipements (gare, théâtre). L'indice d'éloignement des lycées est obtenu au moyen d'une analyse en composantes principales qui permet la synthèse des vingt et une variables retenues (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie). Plus la valeur de l'indice est élevée, plus l'éloignement du lycée est important. Par construction, l'indice d'éloignement des lycées prend une valeur médiane de 100, c'est-à-dire que la moitié des lycées a un éloignement inférieur à cette valeur, tandis que l'éloignement de l'autre moitié est supérieur à 100. À la rentrée 2020, les valeurs oscillent entre 91 pour le lycée le moins éloigné et 196 pour le lycée le plus éloigné.

Les lycées d'enseignement général et technologique sont un peu moins éloignés que la moyenne des lycées

L'indice d'éloignement a été calculé pour l'ensemble des 3 600 lycées publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale et des 800 lycées dépendant du ministère chargé de l'agriculture. Parmi les lycées de l'éducation nationale, trois types de lycées se distinguent : les lycées qui dispensent des enseignements de la voie générale et technologique (LEGT), les lycées qui proposent des enseignements de la voie professionnelle (LP), et les lycées polyvalents (LPO) qui dispensent les deux.

Les lycées agricoles, marqués par une implantation à dominante rurale, sont dans l'ensemble parmi les lycées les plus éloignés **► figure 1**. Presque aucun lycée agricole ne se trouve parmi les 50 % des lycées les moins éloignés. Ils représentent néanmoins plus de la moitié des 10 % de lycées les plus éloignés, et ce alors que seulement un lycée sur six est un lycée agricole. Parmi les lycées de l'éducation nationale, les LEGT sont en moyenne un peu moins éloignés que les LP et que les LPO. Ainsi les LEGT représentent un tiers de l'ensemble des lycées, mais plus de la moitié des 10 % des lycées les moins éloignés. Quant aux LP et LPO, leur proportion diminue avec l'éloignement, mais cette baisse

► 1 Distribution des types de lycées par déciles de l'indice d'éloignement



Lecture : parmi les 10 % de lycées les moins éloignés (1^{er} décile), 56,6 % des lycées sont de type LEGT, contre 21,9 % de LPO, 21,2 % de LP et 0,2 % de lycées agricoles.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée scolaire 2020.

Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.

reste contenue par rapport aux variations observées pour les LEGT et les lycées agricoles. Enfin, parmi les lycées les plus éloignés, certains présentent un éloignement particulièrement élevé. Il s'agit le plus souvent de lycées agricoles ou de LPO (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis).

Les lycées les plus éloignés sont implantés dans la diagonale allant des Ardennes aux Landes ainsi qu'en zone de montagne

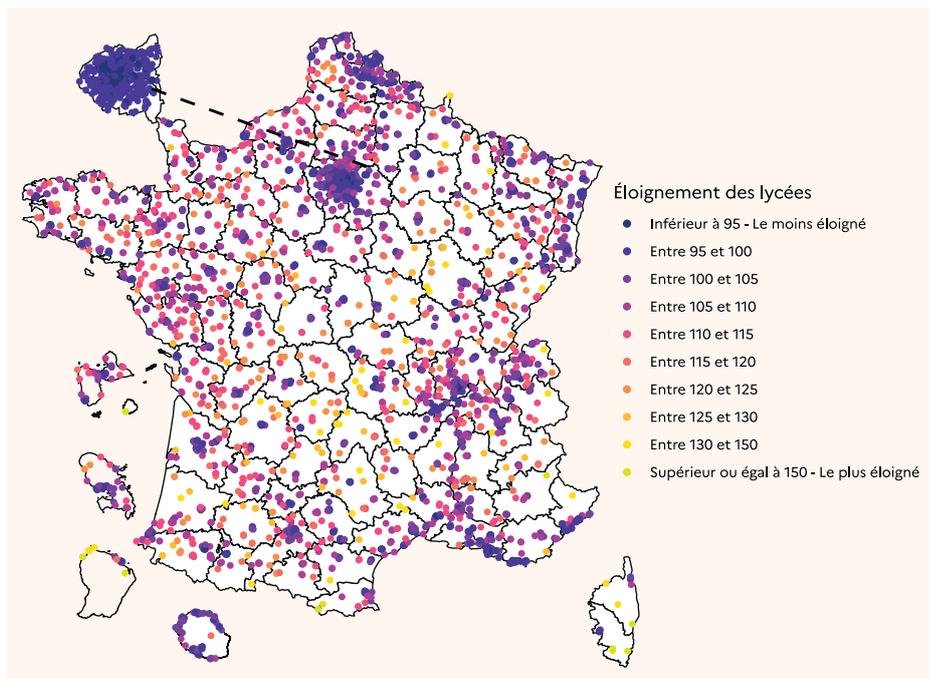
Les lycées les moins éloignés sont présents exclusivement dans les grandes villes, très denses, de l'hexagone **figure 2**. Paris, Lyon et Marseille concentrent ainsi 81 des 100 lycées les moins éloignés. Plus généralement, les lycées peu éloignés se concentrent dans les chefs-lieux de département. À l'inverse, les lycées les plus éloignés se situent loin des centres urbains, davantage en bordure des limites départementales ou le long de la diagonale allant des Ardennes jusqu'aux Landes. Ils se trouvent également dans les zones de montagnes ou insulaires. Pour certains lycées, l'indice prend ainsi des valeurs particulièrement élevées en Guyane, en Guadeloupe, en Corse, dans les Pyrénées-Orientales et dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La dispersion de l'indice d'éloignement autour de la moyenne départementale, ou écart-type, renseigne sur la diversité des situations des lycées du département. À l'exception de la Creuse, les départements marqués par un fort éloignement moyen **figure 3a** sont également ceux au sein desquels les lycées présentent une forte hétérogénéité du point de vue de l'indice d'éloignement **figure 3b**. Autrement dit, ces départements voient se côtoyer des lycées peu et très éloignés. Ces départements sont souvent à forte dominante rurale. Ils présentent ainsi des territoires très ruraux où les lycées sont particulièrement éloignés, mais disposent également d'un ou plusieurs centres urbains où les lycées sont très peu éloignés. À l'inverse, les départements dont l'éloignement moyen est faible présentent généralement une variabilité faible : la situation des lycées y est plus homogène. Il s'agit de départements essentiellement urbains.

Les lycées sont majoritairement implantés dans des communes urbaines, mais les lycées les plus éloignés sont souvent ruraux

L'implantation des lycées est majoritairement urbaine. En effet, un peu plus de huit lycées

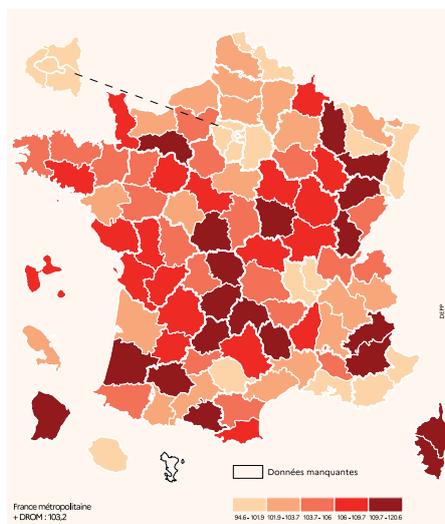
2 Valeurs de l'indice d'éloignement par lycée



Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée scolaire 2020.
Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.

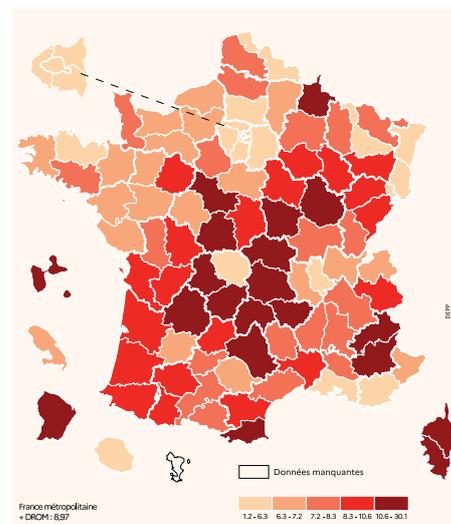
Ref. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

3a Indice d'éloignement moyen par département



Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée scolaire 2020.
Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.
Ref. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

3b Écart-type de l'indice d'éloignement par département



Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée scolaire 2020.
Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.
Ref. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

sur dix se trouvent dans des communes urbaines et quatre lycées sur dix dans une commune urbaine très dense **figure 4**. L'implantation des lycées dans les communes rurales a lieu majoritairement dans des communes de type « bourg » ou « rural éloigné peu dense », marquées par une faible densité et une indépendance face à l'influence des grandes villes. L'éloignement d'un lycée tend à augmenter avec le niveau de ruralité de la commune

sur laquelle il est implanté. La proportion de lycées agricoles augmente elle aussi avec le degré de ruralité, d'où un éloignement moyen plus important que les autres types de lycées. Lorsqu'ils sont localisés dans des communes urbaines, les lycées les plus éloignés sont essentiellement implantés dans des communes de type « petite ville », caractérisées par leur densité intermédiaire et leur indépendance vis-à-vis de l'influence des grands pôles urbains.

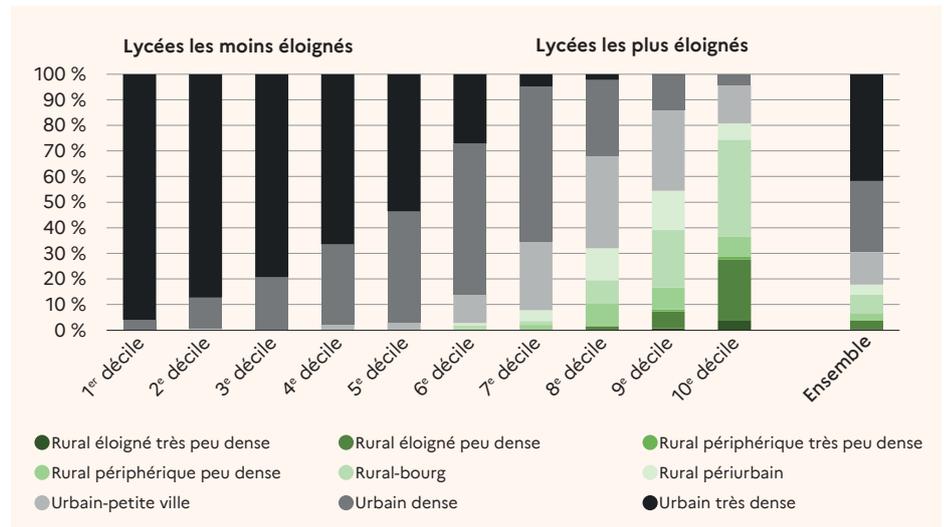
Si l'indice d'éloignement entretient une relation importante avec la ruralité, il ne peut cependant y être résumé. En effet, parmi les 10 % des lycées les plus éloignés, près de deux lycées sur dix sont implantés en zone urbaine. Certains lycées implantés sur une commune rurale sont par ailleurs moins éloignés que la moyenne de l'ensemble des lycées. Autrement dit, le caractère rural de l'implantation d'un lycée ne présage pas nécessairement d'un éloignement plus important par rapport à un lycée d'une commune urbaine.

Les lycées éloignés sont plus souvent des établissements publics, de petite taille et dotés d'un internat

La suite de cette Note d'Information se concentre uniquement sur le périmètre des établissements de l'éducation nationale publics et privés sous contrat.

Les lycées privés sous contrat présentent globalement un éloignement inférieur par rapport aux lycées publics **↘ figure 5**. Parmi les 30 % de lycées les moins éloignés, plus de 40 % sont privés, alors que les lycées privés représentent un tiers de l'ensemble des lycées. Les lycées les plus éloignés sont globalement de plus petite taille. En moyenne, les lycées scolarisent 710 élèves contre 397 parmi les 10 % les plus éloignés. En effet, moins de 6 % des élèves sont scolarisés dans les 10 % des lycées les plus éloignés, contre plus de 11 % des élèves dans les 10 % des lycées les moins éloignés. Les lycées les plus éloignés sont très

↘ 4 Communes d'implantation des lycées selon l'indice d'éloignement



Lecture : parmi les 10 % des lycées les plus éloignés, 23,8 % sont implantés dans une commune rurale peu dense et, au total, 80,8 % dans une commune rurale.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, rentrée scolaire 2020.

Source : DEPP, MASA-DGER, Insee, calculs DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

rarement des établissements de grande taille, c'est-à-dire scolarisant au moins 1 033 élèves (troisième quartile des effectifs accueillis dans les lycées). Il existe néanmoins une proportion importante de lycées de petite taille (jusqu'à 321 élèves, correspondant au premier quartile des effectifs accueillis dans les lycées) parmi les établissements les moins éloignés. La proportion de lycées qui proposent des places d'internat pour les élèves du secondaire augmente avec l'éloignement. Ce sont ainsi 65,5 % des lycées les plus éloignés (ceux du dernier décile) qui accueillent des internes, contre seulement

15,9 % des lycées les moins éloignés (ceux du premier décile).

Moins d'élèves par structure dans les lycées les plus éloignés

Dans les voies générale et technologique (GT) et professionnelle, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S), qui correspond au nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, tend à diminuer à mesure que l'éloignement du lycée augmente. Ainsi, par

↘ 5 Caractéristiques des lycées selon leur éloignement

Déciles	Lycées les moins éloignés					Lycées les plus éloignés					Ensemble
	1 ^{er} décile	2 ^e décile	3 ^e décile	4 ^e décile	5 ^e décile	6 ^e décile	7 ^e décile	8 ^e décile	9 ^e décile	10 ^e décile	
Secteur, taille et internat											
Part des lycées privés sous contrat	44,6	40,1	41,5	29,5	35,7	27,6	27,6	32,3	33,7	23,7	33,6
Effectif moyen d'élèves	790	830	802	810	773	759	718	656	566	397	710
Part des lycées de petite taille (jusqu'à 321 élèves)	21,4	18,7	19,8	15,3	21,2	18,7	22,8	26,7	37,0	48,5	25,0
Part des lycées de grande taille (au moins 1 033 élèves)	30,1	32,0	32,9	30,6	30,6	27,9	26,7	21,7	14,2	3,1	25,0
Part des lycées avec internat pour les élèves du secondaire	15,9	25,9	27,0	36,5	32,9	41,5	44,3	48,2	49,9	65,5	38,7
Moyens											
Nombre moyen d'élèves par structure (E/S) en voie GT	24,8	24,7	24,7	24,6	24,5	24,4	24,4	24,4	24,2	23,1	24,5
Nombre moyen d'élèves par structure (E/S) en voie pro	17,0	17,2	17,0	16,8	17,0	16,4	17,1	16,4	16,5	15,9	16,8
Ancienneté moyenne des enseignants dans le lycée (en années)	8,0	8,5	8,5	8,6	8,9	8,9	8,9	9,0	8,7	8,8	8,7
Niveau scolaire à l'entrée au lycée et performance au baccalauréat											
Note moyenne au DNB des entrants en 2 ^{de} GT	10,9	11,0	11,1	11,0	11,0	11,1	11,1	11,2	11,3	11,2	11,1
Note moyenne au DNB des entrants en 2 ^{de} pro	6,9	7,1	7,2	7,3	7,4	7,4	7,5	7,5	7,7	7,7	7,4
Taux d'accès 2 ^{de} - bac GT - Public (en %)	87,9	88,1	88,0	87,5	88,9	88,2	89,2	89,3	89,0	88,5	88,5
Taux d'accès 2 ^{de} - bac GT - Privé (en %)	86,8	85,0	85,9	87,7	86,7	86,4	87,2	86,6	86,5	79,4	86,0
Taux d'accès 2 ^{de} - bac pro - Public (en %)	70,0	70,3	70,8	71,0	70,3	71,1	72,5	73,0	74,4	75,5	72,2
Taux d'accès 2 ^{de} - bac pro - Privé (en %)	70,3	74,5	75,2	75,3	75,2	76,9	76,1	77,5	78,1	74,3	75,3
Proportion d'élèves par voie dans le lycée											
Proportion d'élèves en voie GT (en %)	78,0	74,2	69,5	68,8	65,8	68,1	69,2	69,8	70,2	64,2	69,8
Proportion d'élèves en voie pro (en %)	22,0	25,8	30,5	31,2	34,2	31,9	30,8	30,2	29,8	35,8	30,2

Lecture : parmi les 10 % des lycées les moins éloignés (1er décile), 44,6 % sont des lycées privés sous contrat, alors que les lycées privés sous contrat représentent 33,6 % de l'ensemble des lycées.

Note : le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plusieurs enseignements sont assurés en groupe donc en structures plus petites. Le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, indicateur E/S, permet de pallier cette limite. Il prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient assurés en classe entière ou en groupe.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale, rentrée scolaire 2020.

Source : DEPP, Insee, calculs DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

rapport à la moyenne des lycées, les 10 % des lycées les plus éloignés accueillent près d'un élève de moins par structure, et ce aussi bien en voie GT (23,1 élèves par structure contre 24,5) que professionnelle (15,9 contre 16,8)

↘ **figure 5.**

L'ancienneté moyenne des enseignants dans l'établissement est homogène selon l'éloignement, sauf dans les lycées les moins éloignés, où elle est légèrement inférieure à la moyenne : elle s'établit à 8 ans dans les 10 % de lycées les moins éloignés contre 8,7 ans en moyenne sur l'ensemble. Cela peut s'expliquer par le fait que dans les zones très denses en établissements, le lieu de résidence exerce une contrainte moins forte et permet davantage de mobilité.

La scolarisation en voie professionnelle est plus fréquente dans les lycées les plus éloignés

La proportion d'élèves scolarisés en voie professionnelle dans les lycées augmente à mesure que l'éloignement des établissements augmente ↘ **figure 5.** L'effet est notamment marqué parmi les 20 % des lycées les moins éloignés, où la part d'élèves suivant une formation de la voie professionnelle est nettement inférieure à la moyenne de l'ensemble des lycées.

La note moyenne aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) obtenue par les élèves entrant en seconde GT varie peu selon l'éloignement du lycée

↘ **figure 5.** L'éloignement ne fait également apparaître aucune tendance sur la réussite au baccalauréat GT. En revanche, dans la voie professionnelle, la note moyenne des élèves des lycées les plus éloignés est plus élevée (7,7 sur 20) que celle des moins éloignés (6,9 sur 20). Les élèves des lycées les plus éloignés réussissent également légèrement mieux au baccalauréat professionnel que les autres. Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat reflète les chances pour un élève entré en seconde dans un lycée d'accéder au baccalauréat dans ce même lycée, quel que soit le nombre d'années d'études nécessaires. Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat GT est relativement stable selon l'éloignement des lycées, à l'exception des 10 % des lycées privés sous contrat les plus éloignés dont le taux d'accès (79,4 %) est nettement inférieur à la moyenne (86,0 %). Dans le secteur public, le taux d'accès est homogène selon l'éloignement dans la voie GT, mais pas dans la voie professionnelle où il diminue avec l'éloignement.

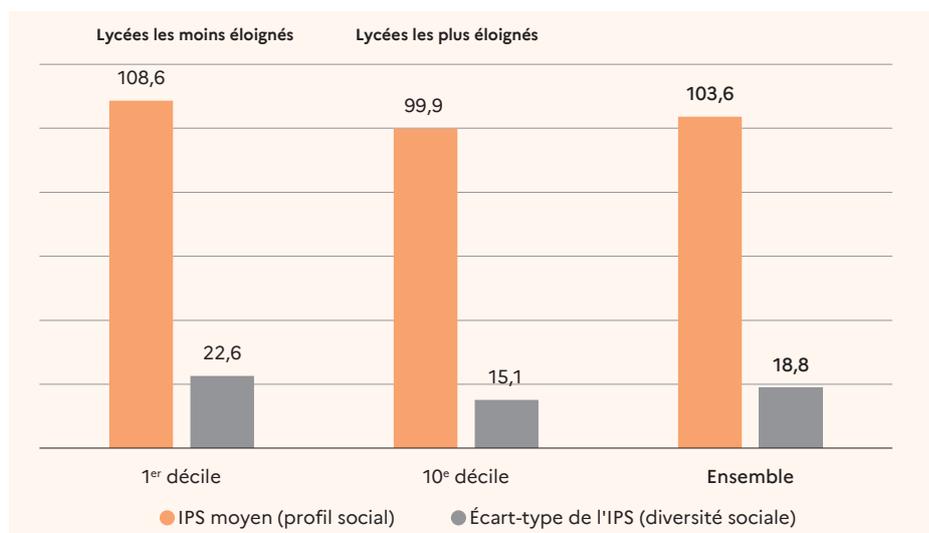
Moins de diversité sociale dans les lycées les plus éloignés

L'indice de position sociale (IPS) rend compte du niveau social des élèves d'un établissement. Le niveau moyen et l'hétérogénéité sociale des élèves a tendance à légèrement diminuer avec l'éloignement

↘ **figure 6.** Cette baisse est portée par la voie GT : le niveau social des élèves qui y sont scolarisés baisse avec l'éloignement, alors qu'il est relativement stable en voie professionnelle. Ainsi, les lycées les moins éloignés sont marqués par un IPS moyen

un peu plus élevé (108,6) que la moyenne de l'ensemble des lycées (103,6) et par une diversité sociale plus importante (l'écart-type de l'IPS est de 22,6 en moyenne dans le premier décile contre 18,8 sur l'ensemble). Dans les zones les moins éloignées, notamment les grandes aires urbaines, la diversité sociale est plus prononcée ; le profil social des élèves au sein des établissements varie donc davantage. À l'inverse, les lycées les plus éloignés sont moins favorisés en moyenne (99,1) que les autres lycées (103,6), mais plus homogènes socialement (15,1 contre 18,8). ■

↘ 6 Profil social et diversité sociale dans les lycées les moins éloignés et les plus éloignés



Lecture : l'indice de position sociale des 10 % des lycées les plus éloignés s'élève à 99,9 et son écart-type est de 15,1.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), lycées publics et privés sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale, rentrée scolaire 2020.

Source : DEPP, Insee, calculs DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 23.19. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.19, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques